



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le DIX AVRIL

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 19 et 29 mars 2024

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 22 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG - G. BARRA - J. HENSELER - B. MONTAGNE - A. RASKIN Adjoints

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - M. BODY - N. DEDULLE LELLUIN - J. DUBOIS – J.L. GIRAUD - N. PIGAGLIO – R. MARTEL TRIGANCE - E. MENUT - J. RAYNAUD - M. RAYNAUD Conseillers Municipaux

Absents excusés : A. CARRU MARTEL (pouvoir à E. BISQUE LAVORGNA), A. MAGNIN MELOT (pouvoir à S. ALLEG), C. MENARD (pouvoir à N. PIGAGLIO), M. MARTEAU (pouvoir à A. RASKIN), S. LAINE (pouvoir M. RAYNAUD)

DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS D'INVESTISSEMENT CANTONAL 2024 VIDEOPROJECTEURS ET MOBILIER - ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire précise que le budget primitif 2024, prévoit en section d'investissement, l'achat de 8 vidéoprojecteurs pour l'école élémentaire du Coulet ainsi que l'achat de mobilier d'une classe entière dans cette même école du Coulet.

Montant de l'achat des 8 vidéoprojecteurs et installation :

7.028,56 € HT soit 8.434,27 € TTC.

Montant de l'achat du mobilier d'une classe (25 tables et 25 chaises) :

3.909,70 € HT soit 4.691,64 € TTC.

I – MONTANT DE L'INVESTISSEMENT :

Le montant s'élève à 10.938,26 € HT.

II- PLAN DE FINANCEMENT :

Le plan est le suivant :

- | | |
|---------------------------------------|---------------|
| - Demande FIC 80 % : | 8.750,61 € HT |
| - Autofinancement de la commune 20% : | 2.187,65 € HT |

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE DEMANDER** une subvention dans le cadre du fonds d'investissement cantonal 2024 de 80 % de l'investissement, pour un montant de 8.750,61 €.
- **D'APPROUVER** le plan de financement du projet tel que présenté dans la présente délibération.
- **DE DIRE** que les crédits sont ouverts au BP 2024 – M57, opérations 97 et 116
- **DE CHARGER** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr